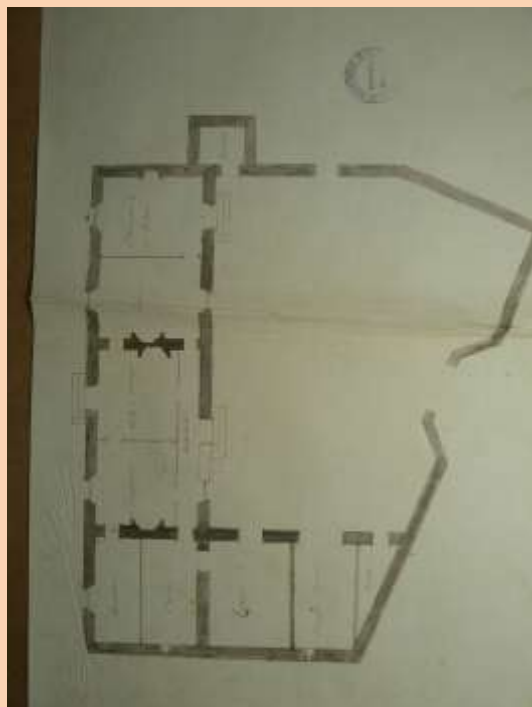


LE 2^{ÈME} PRESBYTÈRE



Plan de situation Archives de la Dordogne



Plan du bâtiment Archives de la Dordogne

C'est un décret de Napoléon III du 4 août 1855 qui autorise la Commune à acquérir du Sieur Beaupuy dit « Michier » une maison et un terrain. On fera d'une pierre deux coups, puisqu'on décide qu'un petit bout de ce terrain sera réservé pour la construction d'une nouvelle école dont la Commune a bien besoin. Le projet de l'école sera abandonné et le curé jouira de tout le terrain.

En 1860, le presbytère n'est toujours pas habité car il est dans un grand délabrement. On fera des réparations mais le maître d'œuvre Desjean n'exécutera pas les travaux comme il faut, la Préfecture s'en mêle, les malfaçons seront reconnues et la facture diminuée.

En 1881, « Monsieur le Curé ne peut ni entrer ni sortir soit en voiture soit à cheval ». On lui fera une entrée convenable.

En 1905 c'est la loi de la séparation de l'église et de l'état. La Commune ne peut plus loger gratuitement le curé il faut un bail de location ! Ces baux seront prétextes à un échange de courrier assez savoureux avec la Préfecture, car le Conseil Municipal fait des petits arrangements avec les différents curés. Cela durera jusqu'en 1927 !

Puis les curés n'habiteront plus la Commune. Ils viendront de Rouffignac ou de La Douze. En 1934 « considérant que la Commune ne possède plus de curé, ce bâtiment de ce fait inhabité depuis un certain temps s'imprègne d'humidité ». On le loue à Louis Bord qui l'achètera en 1951. Ses descendants le vendront en 2006 à Dominique Ducerf qui en a entrepris la restauration.